



Conciliation devant un juge

Par **ca24130**, le **01/10/2011** à **21:29**

suis-je obligé de prendre un avocat pour une conciliation
suis-je obligé de signer des papiers ce jour-là si je refuse le divorce

Par **mimi493**, le **01/10/2011** à **22:55**

Le jour de la conciliation, même si le principe du divorce est refusé (ce dont vous ne pouvez pas être sûr), les mesures provisoires seront quand même prises vues qu'il y a séparation de fait.

A vous de voir si vous voulez n'avoir personne pour vous défendre pour ces mesures provisoires